

Compte-rendu du GRAFPE du 17 janvier 2013

Nous remercions M.Trouvé, Principal du collège Renaudot de Poitiers de nous avoir reçus dans son établissement.

En raison de l'absence de membres (9 présents) du GRAFPE, l'ordre du jour a dû être modifié.

- Intervention de M.Sadawogo (CPE du collège Latillé dans la Vienne) : Principes pour l'élaboration d'une politique éducative.
- Les assistants de prévention et de sécurité (M. Gouty, responsable académique de l'Equipe Mobile de Sécurité)
- Compte-rendu synthétique des réunions départementales du GRAFPE
- Point sur la formation

1) Eléments de l'intervention de M.Sadawogo (CPE du collège Latillé dans la Vienne) : Principes pour l'élaboration d'une politique éducative.

Suite à la participation au colloque des 10 et 11 octobre 2012: « De la vie scolaire à la politique éducative »

M.SAGET (IGEN) a ouvert le séminaire avec la présentation d'un rapport de l'inspection générale « Principes pour l'élaboration d'une politique éducative »

(On peut retrouver ce texte sur le site du MEN dont le rapporteur est M.SAGET

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2011/56/1/2011-049-IGEN_215561.pdf)

Les débats sur la « Refondation de l'Ecole » se font dans un contexte marqué par des faits de violence à l'Ecole. Cela nous amène donc au niveau de l'établissement à ne plus faire l'économie de la mise en place d'une véritable politique éducative. Car si ce sont les EPLE sensibles qui sont en avance sur l'idée d'une unité pédagogique et éducative, les autres établissements où règne la division entre enseignements et « vie scolaire » connaissent eux aussi des problèmes d'incivilités et parfois même des faits de violence importants.

Pour M.Saget, la politique éducative doit nécessairement faire évoluer la notion complexe de vie scolaire. Elle n'a pas seulement pour objectif de faire que la vie scolaire soit fondée sur un ordre pacifié où les incivilités seraient éradiquées, elle doit permettre:

- De favoriser l'appropriation des règles de vie collectives (le « vivre ensemble »).
- D'avoir de bonnes conditions d'apprentissage.
- De se préparer à exercer la citoyenneté.
- De tendre vers l'autonomie et de développer la prise d'initiatives.
- De s'insérer dans la vie professionnelle.

Par conséquent, le CPE doit dépasser les figures traditionnelles mises en avant par J-P OBIN (IGEN) qui sont celles du « grand frère », du « médiateur » et de l'autorité de la Loi pour tendre vers une éducation démocratique pratique (et plus cantonnée à de la démocratie)

Mais, à l'heure actuelle, la mise en place d'une politique éducative se heurte à 3 difficultés majeures :

- Le clivage persistant politique pédagogique/politique éducative.
- Le faible engagement de la part des élèves.
- La question de l'autorité traditionnelle à l'école.

Sur ce dernier point, le philosophe A.Renault a écrit un ouvrage en 2008 intitulé « La fin de l'autorité ». Il dit que le 20^{ème} siècle a vu disparaître l'autorité basée sur les figures de Dieu, de l'Ordre des choses et de la Tradition.

En effet, les sociétés modernes tendent plutôt vers un « tout est permis » comme s'il transférait le modèle économique libéral à l'éducation. Or l'éducateur, nous dit A.Renault, ne peut être démagogue car « le pire tyran est celui qui sait se faire aimer ». Pour lui, il faut aller de l'avant, il faut sans cesse construire du nouveau dans l'éducation sinon comme le disait Freud « l'éducation est un métier impossible ».

Pour asseoir une autorité qui n'a plus de support, le talent personnel ne suffit pas. Ce qui peut permettre de recréer de l'autorité c'est le droit et non le charisme dans un système où l'élève doit être reconnu comme sujet.

Pour cela, il faut compter davantage sur la compétence, toujours continuer à se former. En somme, à l'école, l'adulte comme l'élève doit sur le plan éducatif comme sur le plan pédagogique, apprendre à apprendre et, apprendre à apprendre à travailler en équipe.

Commentaires sur le projet de politique éducative:

A l'heure où les projets d'établissement sont élaborés, le projet vie scolaire ne constitue pas la politique éducative de l'établissement. Le projet vie scolaire, et le bilan annuel du service vie scolaire, sont de nature à aider à la construction du projet de politique éducative.

La politique éducative cherche à dépasser le clivage entre le pédagogique et l'éducatif, et le CPE doit ici jouer son rôle de conseiller technique du chef d'établissement.

Il peut ainsi fournir des données sur le climat scolaire (voir le document de G.Fotinos, « Le climat scolaire dans les lycées et les collèges », édité par la MGEN en 2006), aider à l'élaboration d'un tableau de bord et contribuer à la définition des objectifs du projet d'établissement. Il est important que le travail associe toutes les composantes de la communauté éducative, dont les parents d'élèves, et les élèves eux-mêmes à travers les délégués.

L'élaboration d'un projet de politique éducative sera un thème d'échanges pour les prochains GRAFPE départementaux qui vont travailler sur le tableau de bord et le rapport d'activité du CPE afin d'élaborer une trame commune adaptable à la situation propre à chaque établissement.

- 2) Les APS, assistants de prévention et de sécurité (M. Gouty, responsable académique de l'EMS)

M.Gouty nous présente le bilan d'actions des EMS, qu'on peut retrouver sur le site de l'académie de Poitiers, puis la formation des APS dont il est le référent académique.

Les APS au nombre de 10 dans l'académie (2 pour le 16, 2 pour le 17, 2 pour le 79 et 3 pour le 86) ont été recrutés sur le même type de contrat (durée, amplitude horaire, ...) que les assistants d'éducation. Leur contrat est d'un an renouvelable dans la limite de six ans. Ils sont sous l'autorité du chef d'établissement. Ils ne font pas partie de l'équipe vie scolaire. Ils n'ont pas de surveillance de cour ou d'étude à effectuer. Ils travaillent en collaboration avec le CPE au même titre que l'infirmière ou la COP, ... Leurs missions s'articulent avec celle des différents personnels. Ils participent notamment aux différents volets du CESC. Ils doivent réaliser des enquêtes, mener des projets, ...

Le débat s'est engagé sur leurs rôles et leurs missions. Un livret de l'APS destiné à faciliter leur intégration au sein des équipes est en cours d'élaboration.

Circulaire concernant les APS :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61301

- 3) Compte-rendu des réunions départementales du GRAFPE (voir site PAIDEIA)

- 4) Point sur la formation

- Formation continue : compte-rendu de Mme Lobel, coordonnatrice de la formation en annexe
- Formation des stagiaires qui sont cette année au nombre de 7. Les journées de formation interdisciplinaires leur donne moins satisfaction que les journées de formation propres à leur spécialité et avec les professeurs documentalistes

La prochaine réunion du GRAFPE académique est prévue le 16 mai 2013 au collège de la Crèche (79) et le 7 mars 2013 se tiendra à Poitiers le colloque sur « le CPE et le professeur documentaliste au carrefour du temps éducatif »

ALI MOUSSAOUI (COORDONNATEUR GRAFPE)